



A message from the...

Utility Rates Review Council

The URRC has received a request from Qulliq Energy Corporation (QEC) for a 1.25 cents per kWh fuel stabilization rider, effective from November 1, 2018, through March 31, 2019. The Minister responsible for Qulliq Energy Corporation forwarded the request to the URRC on November 26, 2018, for review and recommendation. In the interest of maintaining rate stability, the URRC recommended the rider be approved on an interim basis pending full review to be completed by February 22, 2019. QEC fuel stabilization riders are automatically applied to monthly power bills.

A copy of the application is posted on QEC's website at www.qec.nu.ca and is available upon request either through the URRC or QEC.

Written submissions regarding the fuel stabilization rider can be made to the URRC.

**The deadline for written submissions is
December 21, 2018, 5 p.m. (Eastern Time).**

Submissions can be sent to:

Email – URRC@gov.nu.ca

Address – Executive Director for the URRC,
Box 1000, Stn 200, Iqaluit, NU X0A 0H0

The URRC is an arm's-length council that gives advice to the Government of Nunavut about rates levied by utilities.

Un message du ...

Conseil d'examen des taux des entreprises de services (CETES)

Le CETES a reçu une demande de la Société d'énergie Qulliq (SEQ) relative à un avenant de stabilisation du prix du carburant de 1,25 cents par kWh, en vigueur du 1er novembre 2018 au 31 mars 2019. Le ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq a transmis la demande au CETES le 26 novembre 2018, pour examen et recommandation. Afin de maintenir la stabilité des taux, le CETES a recommandé l'approbation de l'avenant sur une base intérimaire en attendant les résultats d'un examen complet se terminant le 22 février 2019. Les avenants de stabilisation des prix du carburant de la SEQ s'appliquent automatiquement aux factures mensuelles d'énergie.

Une copie de la demande est publiée sur le site Web de la SEQ au www.qec.nu.ca et peut être obtenue sur demande par l'intermédiaire du CETES ou de la SEQ.

Les propositions écrites relatives à l'avenant de stabilisation du prix du carburant peuvent être déposées auprès du CETES.

**La date limite de dépôt des propositions écrites est :
Le 21 décembre 2018 à 17 h (HE).**

Les propositions peuvent être envoyées à :

Courriel - URRC@gov.nu.ca

Adresse - Directeur général du CETES

C.P. 1000 - Succursale 200, Iqaluit, NU X0A 0H0

Le CETES est un conseil indépendant qui agit à titre consultatif auprès du gouvernement du Nunavut en matière de tarifs perçus par les services publics.